L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 15 JUIN 1879

LOUISIANE.

Le Sabine dit que les pêches sont mûres depuis du-jourd'hui (mercredi) ; vendues à 50 cts pour le panier haut. Les pluies sont très bienvenues de bien au coton et tout venues à temps pour la canne qui pousse un régal, mais qui va croître à vue d'œil. Aujourd'hui est très belle et pour la non-réussite relative des nouvelles, la récolte de cette année est égale celle de l'année dernière.

—Nous lisons dans le *Louisianais* :

Teurre.—Le temps ne comporte bien.

Le terre n'est plus séchée, ayant eu suffisamment.

Malgré il fait une chaleur à crever les bœufs.

Aujourd'hui, le thermomètre a marqué 100 à l'ombre.

Quant au maïs est en bonne santé.

Le tabac a été dénoué en plus d'une fois déjà. Les dernières pluies lui ont encore fait du bien.

Quant au riz, nous le savons déjà. Il ne sera point même les promesses et les espérances des premiers jours. L'eau a manqué. Il a fallu pomper, et bien pomper.

Dans la région de riz est à peu près complètement perdue pour un tiers, et M. F. Grima, le grand planteur de riz de notre paroisse, l'estime chose comme 900 sacrets de riz qui ne portent bien.

Malheureux, gare aux fièvres !

Faillite apparente.

FAU.—Mercredi dernier, vers trois heures du soir, le feu a pris à la résidence de M. Théodule Bourgeois.

Une détonelle tombant sur le toit.

La maison, les meubles et le contenu, tout a été brûlé.

La perte peut être évaluée à $6000.

Notre estimable co-paroissien T. Bourgeois est frappé coup sur coup et injustement.

Chr en mercredi, il y a quelques années, a eu la cent de sa maison.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

Voir plus loin l'annonce de messieurs Pepin & Broussard.

LE BUDGET FRANÇAIS.

En prévision d'un excédant considérable sur le budget de 1880, la commission du budget vient de proposer l'abolition de la taxation de plusieurs impôts, afin qu'il soit :

Patentes	10,020,130 fr.
Papier	7,446,500
Bougies et bougies	6,694,000
Timbres et annulés	1,000,000
Droits sur les transports par voitures	1,047,000
Total	34,126,630 fr.

C'est donc un dégrèvement total de 34,124,630 fr. que la commission propose pour l'année 1880.

Encore y a-t-il lieu de remarquer qu'il va rester sur l'excédant disponible un reliquat de près de 3 millions 1/2. La commission a l'intention d'en employer une partie à [illegible] aux communes qui veulent élever des écoles à la gratuité de l'instruction primaire.

Quoique demandé détail, nous rappelons que les dégrèvements opérés depuis notre dernier bilan s'élèvent à la somme de 20 millions.

Avec les nouveaux dégrèvements qui sont proposés pour 1880, on voit que la République, en moins de cinq années, aura dégrevé 104 millions de ces lourds impôts de guerre, afin d'établir un large fonds de l'*enfant* pour couvrir les charges effroyables léguées à la France par l'empire.

Il ne reste plus que deux jours avant le Grand Tirage.

LE CANAL INTEROCÉANIQUE.

—Nous lisons dans la *République française* :

Nous aura-t-il permis de nous montrer justement fiers, au nom de Paris et de la France, au nom de la démocratie républicaine qui maintenant règne et gouverne dans ce pays qui autrefois croyaient précipité pour jamais dans la ruine et la décadence, de la résolution qui vient d'être prise par un congrès composé de savants, d'ingénieurs et d'industriels appartenant à toutes les parties du monde, de tenir désormais pour que, dans le plus bref délai possible, le premier coup de pioche soit donné au percement de l'Isthme de Panama !

Voilà donc encore une de ces entreprises gigantesques appelées à changer la face du monde, à modifier les relations des peuples, à influer sur le cours et le développement de la civilisation générale, dont l'initiative appartiendra à la France.

Après Suez, Panama.

Le nom de M. F. de Lesseps restera attaché, à Paris, comme à Suez, à deux grandes œuvres. On a eu raison de le dire l'autre soir, devant cette assemblée d'hommes accourus de tous les points de l'univers : M. de Lesseps est un grand Français, un des plus grands de son siècle. Que l'on songe, en effet, à l'œuvre, et l'on verra que cette glorieuse appellation ne pourra qu'être confirmée par la postérité.

Marchés exceptionnels à consulter au magasin de MM. Pepin & Broussard.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

UN AGENT CONSULAIRE FRANÇAIS MALTRAITÉ.—Des lettres de Bogota (Colombie), annoncent que, le 24 mars dernier, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de l'agent consulaire de France à Medellin, M. Eugène Lutz.

Ce consul-monsieur se trouvait à la fonda de Thérèsi, lorsque plusieurs soldats du gouvernement de l'Etat d'Antioquia se précipitèrent sur lui, à l'instigation de leur chef, Manuel Elico, le frappèrent d'un coup de "machete" à la tête, l'renversèrent de la banquette et le traitèrent à pied et couvert de coups, jusqu'à la ville de Ste-Vieja. D'où malheureux an arrivant à cette localité que notre agent consulaire put être délivré.

Mais apprenant cet attentat, le chargé d'affaires de France, M. Cochet Treplong, a protesté contre les mesures du gouvernement colombien contre la violence faite à son subordonné. Il a demandé en outre : 1° qu'un châtiment proportionné à la gravité du crime soit infligé aux coupables ; 2° qu'une indemnité de 50,000 francs lui soit payée à la Vieja ; 3° que le drapeau de la République française, insulté dans la personne de notre agent consulaire à Medellin, soit salué de 21 coups de canon sur le lieu du crime, en présence des autorités de France et des autorités supérieures du pays.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

—Le comité de la ligne des commissaires et des contribuables n'est réuni le 20 mai en séance ordinaire de son établissement, 32, avenue de l'Opéra, sous la présidence de M. Jean David, député.

M. E. Hamon a fait à la séance un exposé de la situation commerciale des États-Unis et il a démontré par des chiffres que l'activité et la prospérité industrielle étaient plus grand en pays qu'en France. Il a montré comment ce que l'application de cet axiomatisé de 1860 avait en partout pour résultat une gêne et un malaise considérables.

Cet exposé accompagné de chiffres et d'observations fréquentes, a paru avoir vivement impressionné les auditeurs pour qu'ils prient M. Hamon de faire de cette communication l'objet d'une conférence publique.

—Nous avons reçu de M. Léo Taxil, auteur de la brochure intitulée : *A bas les curés !* avait envoyé un télégramme à M. Paul de Cassagnac, instigateur des poursuites dont il est l'objet.

M. Paul de Cassagnac a répondu à MM. Barne et Rouher, députés, témoins de M. Léo Taxil, qu'il avait reçu leur télégramme et qu'il ne pouvait, lorsque la question dans des termes qui lui donnaient le droit de se considérer comme l'offensé, et qu'il se tint à disposition à cette même fin.

Marchés exceptionnels à consulter au magasin de MM. Pepin & Broussard.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

UN AGENT CONSULAIRE FRANÇAIS MALTRAITÉ.—Des lettres de Bogota (Colombie), annoncent que, le 24 mars dernier, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de l'agent consulaire de France à Medellin, M. Eugène Lutz.

Ce consul-monsieur se trouvait à la fonda de Thérèsi, lorsque plusieurs soldats du gouvernement de l'Etat d'Antioquia se précipitèrent sur lui, à l'instigation de leur chef, Manuel Elico, le frappèrent d'un coup de "machete" à la tête, l'renversèrent de la banquette et le traitèrent à pied et couvert de coups, jusqu'à la ville de Ste-Vieja. D'où malheureux an arrivant à cette localité que notre agent consulaire put être délivré.

Mais apprenant cet attentat, le chargé d'affaires de France, M. Cochet Treplong, a protesté contre les mesures du gouvernement colombien contre la violence faite à son subordonné. Il a demandé en outre : 1° qu'un châtiment proportionné à la gravité du crime soit infligé aux coupables ; 2° qu'une indemnité de 50,000 francs lui soit payée à la Vieja ; 3° que le drapeau de la République française, insulté dans la personne de notre agent consulaire à Medellin, soit salué de 21 coups de canon sur le lieu du crime, en présence des autorités de France et des autorités supérieures du pays.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

—Le comité de la ligne des commissaires et des contribuables n'est réuni le 20 mai en séance ordinaire de son établissement, 32, avenue de l'Opéra, sous la présidence de M. Jean David, député.

M. E. Hamon a fait à la séance un exposé de la situation commerciale des États-Unis et il a démontré par des chiffres que l'activité et la prospérité industrielle étaient plus grand en pays qu'en France. Il a montré comment ce que l'application de cet axiomatisé de 1860 avait en partout pour résultat une gêne et un malaise considérables.

Cet exposé accompagné de chiffres et d'observations fréquentes, a paru avoir vivement impressionné les auditeurs pour qu'ils prient M. Hamon de faire de cette communication l'objet d'une conférence publique.

—Nous avons reçu de M. Léo Taxil, auteur de la brochure intitulée : *A bas les curés !* avait envoyé un télégramme à M. Paul de Cassagnac, instigateur des poursuites dont il est l'objet.

M. Paul de Cassagnac a répondu à MM. Barne et Rouher, députés, témoins de M. Léo Taxil, qu'il avait reçu leur télégramme et qu'il ne pouvait, lorsque la question dans des termes qui lui donnaient le droit de se considérer comme l'offensé, et qu'il se tint à disposition à cette même fin.

Marchés exceptionnels à consulter au magasin de MM. Pepin & Broussard.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

—Le comité de la ligne des commissaires et des contribuables n'est réuni le 20 mai en séance ordinaire de son établissement, 32, avenue de l'Opéra, sous la présidence de M. Jean David, député.

M. E. Hamon a fait à la séance un exposé de la situation commerciale des États-Unis et il a démontré par des chiffres que l'activité et la prospérité industrielle étaient plus grand en pays qu'en France. Il a montré comment ce que l'application de cet axiomatisé de 1860 avait en partout pour résultat une gêne et un malaise considérables.

Cet exposé accompagné de chiffres et d'observations fréquentes, a paru avoir vivement impressionné les auditeurs pour qu'ils prient M. Hamon de faire de cette communication l'objet d'une conférence publique.

—Nous avons reçu de M. Léo Taxil, auteur de la brochure intitulée : *A bas les curés !* avait envoyé un télégramme à M. Paul de Cassagnac, instigateur des poursuites dont il est l'objet.

M. Paul de Cassagnac a répondu à MM. Barne et Rouher, députés, témoins de M. Léo Taxil, qu'il avait reçu leur télégramme et qu'il ne pouvait, lorsque la question dans des termes qui lui donnaient le droit de se considérer comme l'offensé, et qu'il se tint à disposition à cette même fin.

Marchés exceptionnels à consulter au magasin de MM. Pepin & Broussard.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

LA CONVENTION.

Séance de samedi, 14 juin.

La séance est ouverte à onze heures. Soixante-dix délégués sont présents.

M. Watts occupe le fauteuil.

M. Burke transmet à l'Assemblée un tableau des taxes de 1877, payées, dont chaque paroisse, en 1878 et jusqu'au juin 1879. L'imposition en est décroissante.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité de la dette de l'Etat.

M. Todd—Les destinées de la Louisiane dépendent de la ligne de conduite que suivra la Convention dans la circonstance qui actuelle. J'espère à alléger le fardeau d'impôts qui pèse depuis de nombreuses années, mais je cherche à être juste envers les créanciers déshérités.

Je ne partage pas entièrement l'opinion de M. Caffery sur le pouvoir de la Convention.

Il n'y a qu'un pouvoir existe : il est qu'il y ait un moyen de la manifester possible-ment ; les délégués représentent la souveraineté du peuple, et il n'est pas permis de douter que la révolution pour l'abolition de l'esclavage, le peuple," sont une chose. Conley nous dit que les pouvoirs du peuple ont donc été délégués.

Les arguments de M. Caffery émanent la Convention ne doivent pas la limite.

La question n'a de limite que le point fondamental de la nation ; tant qu'elle ne l'enfreint pas, elle est souveraine. Elle a donc le droit de s'enquérir de la constitutionnalité, de la validité de la dette ; et, quoiqu'il nous fassions, nous ne sommes pas liés par devant la responsabilité qui nous est imposée.

On nous affirme que nous sommes chargés de faire une constitution, et que nos électeurs ne veut pas en-delà de 6 devoir, mais ceux-là même qui vou-draient nous contenir ainsi n'oseraient pas, devant l'histoire appartiendra à la France.

Après Suez, Panama.

Le nom de M. F. de Lesseps restera attaché, à Paris, comme à Suez, à deux grandes œuvres. On a eu raison de le dire l'autre soir, devant cette assemblée d'hommes accourus de tous les points de l'univers : M. de Lesseps est un grand Français, un des plus grands de son siècle. Que l'on songe, en effet, à l'œuvre, et l'on verra que cette glorieuse appellation ne pourra qu'être confirmée par la postérité.

Marchés exceptionnels à consulter au magasin de MM. Pepin & Broussard.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

UN AGENT CONSULAIRE FRANÇAIS MALTRAITÉ.—Des lettres de Bogota (Colombie), annoncent que, le 24 mars dernier, une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de l'agent consulaire de France à Medellin, M. Eugène Lutz.

Ce consul-monsieur se trouvait à la fonda de Thérèsi, lorsque plusieurs soldats du gouvernement de l'Etat d'Antioquia se précipitèrent sur lui, à l'instigation de leur chef, Manuel Elico, le frappèrent d'un coup de "machete" à la tête, l'renversèrent de la banquette et le traitèrent à pied et couvert de coups, jusqu'à la ville de Ste-Vieja. D'où malheureux an arrivant à cette localité que notre agent consulaire put être délivré.

Mais apprenant cet attentat, le chargé d'affaires de France, M. Cochet Treplong, a protesté contre les mesures du gouvernement colombien contre la violence faite à son subordonné. Il a demandé en outre : 1° qu'un châtiment proportionné à la gravité du crime soit infligé aux coupables ; 2° qu'une indemnité de 50,000 francs lui soit payée à la Vieja ; 3° que le drapeau de la République française, insulté dans la personne de notre agent consulaire à Medellin, soit salué de 21 coups de canon sur le lieu du crime, en présence des autorités de France et des autorités supérieures du pays.

Avez-vous acheté votre billet pour gagner $100,000.

—Le comité de la ligne des commissaires et des contribuables n'est réuni le 20 mai en séance ordinaire de son établissement, 32, avenue de l'Opéra, sous la présidence de M. Jean David, député.

M. E. Hamon a fait à la séance un exposé de la situation commerciale des États-Unis et il a démontré par des chiffres que l'activité et la prospérité industrielle étaient plus grand en pays qu'en France. Il a montré comment ce que l'application de cet axiomatisé de 1860 avait en partout pour résultat une gêne et un malaise considérables.

Cet exposé accompagné de chiffres et d'observations fréquentes, a paru avoir vivement impressionné les auditeurs pour qu'ils prient M. Hamon de faire de cette communication l'objet d'une conférence publique.

—Nous avons reçu de M. Léo Taxil, auteur de la brochure intitulée : *A bas les curés !* avait envoyé un télégramme à M. Paul de Cassagnac, instigateur des poursuites dont il est l'objet.

M. Paul de Cassagnac a répondu à MM. Barne et Rouher, députés, témoins de M. Léo Taxil, qu'il avait reçu leur télégramme et qu'il ne pouvait, lorsque la question dans des termes qui lui donnaient le droit de se considérer comme l'offensé, et qu'il se tint à disposition à cette même fin.

Marchés exceptionnels à consulter au magasin de MM. Pepin & Broussard